

SEANB

VALELLA

LEGALE

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

CONSEILS ET JURISTES DE L'OUEST

B.P. 80084
17303 ROCHEFORT CEDEX

V/REF :

N/REF : 89 B 237 / 2012-A-2298

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 05/06/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/01/2011
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

EXCO VALLIANCE AUDIT
Société anonyme
23 rue Pascal
17440 Aytré

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2298 le 05/06/2012

R.C.S. LA ROCHELLE 351 216 031 (89 B 237)

Fait à LA ROCHELLE le 05/06/2012,
LE GREFFIER



LEGALE

SEANES

VALEUR

LEGALE

SA HUGUES DE MENONVILLE
Société anonyme au capital de 38.112 Euros
Siège social : 23, rue Pascal - 17440 AYTRE
RCS LA ROCHELLE B 351 216 031

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2011

Le 28 Janvier 2011 à 16 heures, les actionnaires de la société SA HUGUES DE MENONVILLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique RUGEL, président du conseil d'administration.

M. *Pierin*, et M. *Heyghe*, les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M *Hilaret* est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent *477* actions sur les 2.500 ayant le droit de vote.

L'assemblée réunissant plus que le quorum du cinquième requis par la loi est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M , commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est *ASA*

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FH
FA JP
NR

- Rapport du Conseil d'administration.
- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Le président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, le président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, constate la démission de Monsieur René BENETEAU, de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et ce à compter du 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, constate la démission de Monsieur Sébastien SULLAM, de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et ce à compter du 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et en conséquence de la première résolution décide de nommer la société CABINET PFH & ASSOCIES - 20 D Chemin de Gery 26200 MONTELMAR en qualité de commissaire aux compte titulaire en remplacement de Monsieur René BENETEAU démissionnaire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FH
JP
NR

QUATRIEME RESOLUTION

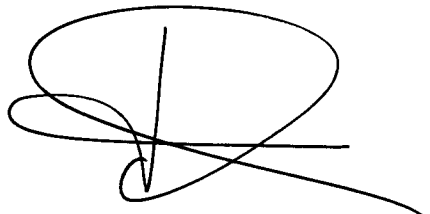
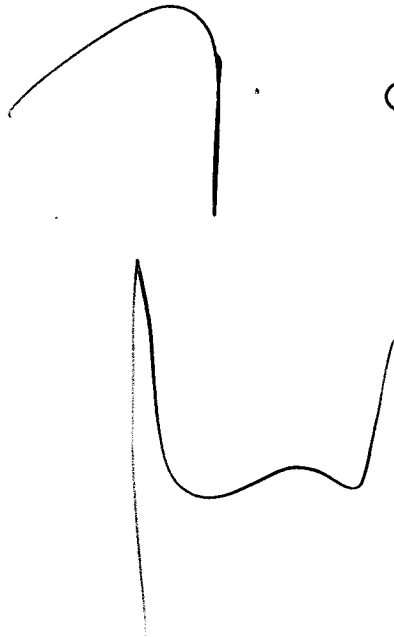
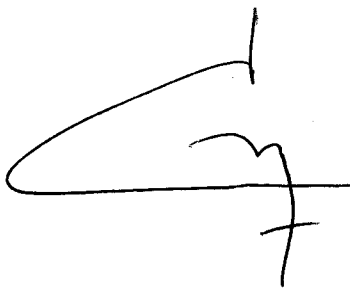
L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et en conséquence de la seconde résolution décide de nommer Monsieur Benoît HOCQ - 20 D Chemin de Gery 26200 MONTELIMAR en qualité de commissaire aux compte suppléant en remplacement de Monsieur Sébastien SULLAM démissionnaire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

BOA



030